

DECISION N° 2022-527

**Restructuration du groupe scolaire Emile ROUDAYRE -**  
**Mission d'Ordonnancement de Pilotage et de**  
**Coordination**

Direction Grands Projets Bâtiments

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

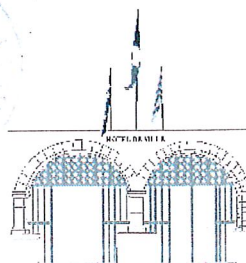
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint.

Afin de répondre à un accroissement constant des demandes d'inscriptions sur le secteur et pour répondre aux problématiques actuelles posées par le dédoublement des classes de CP/CE1 et grandes sections de maternelle, la Ville a décidé de prévoir une extension du groupe scolaire Emile Roudayre.

L'augmentation du nombre d'élèves nécessitera une extension du site de restauration et rendra obligatoire le passage de 4ème en 3ème catégorie de l'élémentaire afin de respecter les mesures de prévention aux risques d'incendie. Le permis de construire devra intégrer la mise en place de structures modulaires provisoires positionnées sur la maternelle en attente de la réalisation des travaux.

Pour finaliser cet aménagement, une mission D'OPC a été lancée le coût de celle-ci a été estimé à 9 547, 50€H.T pour un montant de travaux estimé à 636 500€H.T.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, il convient de conclure un marché concernant la **Mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination dans le cadre de la**



## restructuration du groupe scolaire E. ROUDAYRE

Le présent marché est décomposé en lot unique et celui-ci estimé 9 547,50 € H.T.

Le 10 mars 2022, une consultation par mail a été adressée à 5 sociétés spécialisées, fixant la date de remise des offres au 25 mars 2022 à 14 h dernier délai.

3 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les offres étant conformes administrativement, il a été procédé à leur analyse.

### Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations – Mode de calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	60 %
2. Valeur technique de l'offre – Mode de Calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	40 %

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De retenir après analyse, l'offre parfaitement conforme aux prescriptions techniques, présentée par la société :

La SASU IBC 3 rue Hector Guimard 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 9 400 € H.T., soit 11 280 € T.T.C.

### ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus ont été informés par courrier en date du 4 avril 2022, du rejet de leur offre.

L'attributaire a été avisé par courrier en date du 19 avril 2022 que son offre a été retenue.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

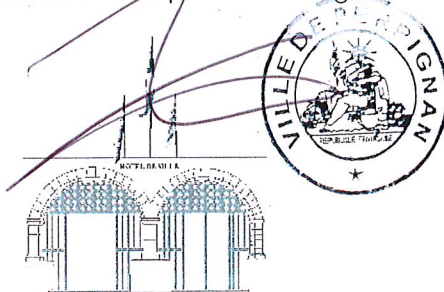
Fait à Perpignan, le 29 JUIN 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220630-1567/3A-AU-1-1

Accusé reçu le : 30 JUIN 2022

Affiché le : 30 JUIN 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES APRES NEGOCIATION

Opération	Mission OPC Restructuration Groupe Scolaire Emile Roudayre				
Estimation OPC € HT	9 547,50	Estimation travaux € HT	636 500	Taux prévisionnel %	1,5%

Critères de sélection	Prix	coefficient :	60%
		calcul : (offre/moyenne des offres)x0,6	
	Valeur technique de l'offre	coefficient :	40%
		calcul : 1-(note/10)x0,4	


## 1) Prix

Entreprises	Montant des Offres						Note (offre/moyenne des offres)x0,6
	Ouverture plis		Après vérification		Après négociation		
	€ HT	Taux %	€ HT	Taux %	€ HT	Taux %	
IBC	9 400,00	1,48%	9 400,00	1,48%	9 400,00	1,477%	0,374
ENERGIE R	15 912,50	2,50%	15 912,50	2,50%	15 912,50	2,50%	0,633
ACCB	19 964,00	3,14%	19 964,00	3,14%	19 964,00	3,14%	0,794
B2M	Entreprise qui n'a pas répondu à la consultation						
ECO	Entreprise qui n'a pas répondu à la consultation						
Moyenne des Offres	15 092,17		15 092,17				

vérification de la viabilité économique des offres paraissant anormalement basses selon RC Offres et conformément aux articles L. 2152-6 et R. 2152-3 à R 2152-5

### 1) Par comparaison avec les autres offres :

Offres > 20% de la moyenne :	18 110,60
ACCB	
Moyenne sans les offres > 20% :	12 656,25
Moyenne sans les offres > 20% moins 10% :	11 390,63
Offre devant être interrogées :	IBC


  
 Pour le Maire,  
 Par subdélégation  
 L'Adjoint  
**François DUSSAUBAT**

### 2) Par comparaison avec l'estimation du service acheteur :

Différence de 20% avec l'estimation de 9547,50 € HT :	
Soit offres < à :	7 956,25
Offre devant être interrogées :	

PERPIGNAN LE 30 JUIN 2022

IBC a été interrogé sur la viabilité de son offre, ils ont répondu et justifié de manière satisfaisante leur prix, son offre a donc été analysée. Par contre compte tenu du prix bas présenté, aucune négociation sur ce critère ne leur a été demandé.

## 2) Valeur technique de l'offre

Entreprises	Note méthodologique				Note 1- (note/10)x0,4
	Phase études	Phase chantier	Présence	Total	
	2 points	3 points	5 points	10 points	
IBC	1,00	1,10	3,48	5,58	0,777
ENERGIE R	1,00	1,25	2,18	4,43	0,823
ACCB	1,50	2,50	2,82	6,82	0,727
B2M	Entreprise qui n'a pas répondu à la consultation				
ECO	Entreprise qui n'a pas répondu à la consultation				

## 2) Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique de l'offre	Classement		
IBC	0,374	1	0,777	2	1,151	1
ENERGIE R	0,633	2	0,823	3	1,455	2
ACCB	0,794	3	0,727	1	1,521	3
B2M	Entreprise qui n'a pas répondu à la consultation					
ECO	Entreprise qui n'a pas répondu à la consultation					

La valeur technique de l'offre a été analysée selon trois sous critères, pour la phase études, la phase chantier et le temps passé sur le projet. Les deux premiers sous critères ont été analysés grâce à la note méthodologique fournie dans l'appel d'offre et le critère présence a été analysé grâce à la grille horaire.

Après analyse et application des critères de sélection énoncés dans la consultation, la proposition de la société IBC est classée en première position, elle peut donc être retenue.

Perpignan le : 28/03/2022



Pour le Maire,  
 L'Adjoint Délégué  
**Jacques PALACIN**

Ingénieur en Chef

**M. RAMONET**



# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES APRES NEGOCIATION

## Mission OPC Restructuration Groupe Scolaire Emile Roudayre

Critères	ENERGIE R	IBC	ACCB	B2M
Phase études 2 points	Mémoire bien détaillé par phase mais qui reste généraliste, sans références particulières au projet.	Mémoire bien détaillé par phase mais qui reste généraliste, sans références particulières au projet.	Mémoire bien détaillé par phase mais qui reste généraliste, sans références particulières au projet. Précisions sur les chargés d'affaires.	
	Présence aux réunions phase étude détaillée	Présence aux réunions phase étude détaillée	Présence aux réunions détaillée. S'engage à être présent pendant les périodes de vacances d'été.	
Phase chantier 3 points	1	1	1,5	
	Mémoire bien détaillé par phase mais qui reste généraliste, sans références particulières au projet.	Mémoire peu détaillé par phase et qui reste généraliste, sans références particulières au projet.	Mémoire bien détaillé par phase avec références au projet.	
	Aucune référence à l'organisation future des travaux qui devront, comme précisé dans le programme, se dérouler en site occupé avec un public jeune.	Aucune référence à l'organisation future des travaux qui devront, comme précisé dans le programme, se dérouler en site occupé avec un public jeune.	Précise avoir conscience des différents travaux et étapes de cette opération, ainsi que les contraintes du groupe scolaire qui restera en activité. Distinction des travaux de restructuration et neufs. Précisions sur les travaux bruyant.	
	Propose 4 jours en période de préparation et 15 jours sur la durée de chantier	Propose 1 réunion hebdomadaire en phase préparation de chantier et possibilité de faire une réunion complémentaire hebdomadaire en période charnière + 39 réunions en phase chantier	Propose 2 réunions hebdomadaires au minimum en phase de préparation de chantier, 1 reunion hebdomadaire + 1 passage complémentaire par semaine en phase chantier	
	1,1	1,25	2,5	2,5

Éléments de mission (Détails en annexe 1 du CCAP)	IBC					ENERGIE R					ACCB					
	Heure estimées	Montant offre	Heures prévues	Δ	Coût horaire	NOTE	Montant offre	Heures prévues	Δ	Coût horaire	NOTE	Montant offre	Heures prévues	Δ	Coût horaire	NOTE
PHASE ETUDE																
• Phase APS : participation aux réunions de présentation	4,00	156,66	8,00	4,00	19,58	0,50	300,00	4,00	0,00	75,00	0,25	184,00	4,00	0,00	46,00	0,25
• Phase d'analyse de l'avant-projet définitif	4,00	156,66	8,00	4,00	19,58	0,50	600,00	8,00	4,00	75,00	0,50	276,00	6,00	2,00	46,00	0,38
• Phase DCE et ACT	16,00	548,31	28,00	12,00	19,58	0,50	1 200,00	16,00	0,00	75,00	0,29	1 012,00	22,00	6,00	46,00	0,39
• Phase période de préparation	32,00	783,30	40,00	8,00	19,58	0,48	2 400,00	32,00	0,00	75,00	0,38	1 932,00	42,00	10,00	46,00	0,50
• Phase d'exécution des travaux	324,00	6 501,39	332,00	8,00	19,58	0,50	9 012,50	120,00	-204,00	75,10	0,18	13 892,00	302,00	-22,00	46,00	0,45
Éléments complémentaires, Contribution à la gestion financière du chantier	60,00	391,65	20,00	-40,00	19,58	0,50	1 200,00	16,00	-44,00	75,00	0,40	644,00	14,00	-46,00	46,00	0,35
PHASE DE LIVRAISON DES OUVRAGES																
Organisation et planification des OFR et de la réception, Commission de sécurité	45,00	862,03	44,00	-1,00	19,59	0,50	1 200,00	16,00	-29,00	26,67	0,18	2 024,00	44,00	-1,00	46,00	0,50
Total	485,00	9 400,00	480,00	-5,00		3,48	15 912,50	212,00	-273,00		2,18	19 964,00	434,00	-51,00		2,82
Montant HT Négociation	485,00	9 400,00	480,00	-5,00		3,48	15 912,50	212,00	-273,00	75,06	2,18	19 964,00	434,00	-51,00	46,00	2,82

